



Dossier suivi par : Jordan SIMON

Tél : 03 25 03 40 43

Mail : [direction@hautemarne.fff.fr](mailto:direction@hautemarne.fff.fr)

#### DESTINATAIRES :

- Tous les clubs de Football du District Haute Marne
- Membres du Comité Directeur

Chaumont, le 09 mai 2022

Objet : Convocation à l'A.G. d'été

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'ETE

Les clubs affiliés au District Haute-Marne de Football sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire d'été :

**le SAMEDI 25 JUIN 2022 à 10h00 (accueil et pointage dès 09h00)  
À BOURBONNE au CASINO JOA**

(1, place des bains - 52400 Bourbonne-les-Bains)

Cette Assemblée Générale aura, entre autres, pour mission :

- De délibérer et voter les propositions de modifications des règlements particuliers du District,
- De Présenter le bilan sportif et moral de la saison 2021-2022
- D'approuver le budget prévisionnel 2021-2022

**Cette assemblée Générale sera marquée par le centenaire du District. A cette occasion un repas sera mis en place. Chaque représentant de club y sera invité. Les modalités de réservation vous seront communiquées prochainement.**

*Il est rappelé, par ailleurs, que tous les clubs sont tenus d'assister, ou d'être représentés à l'Assemblée Générale, sous peine de sanctions financières (cf. tarifs R.P. du District Haute Marne de football :*

- Club absent = 240 €
- Club représenté par un pouvoir = 85 €

Je vous remercie de l'attention apportée à ce courrier.

Sportivement.

**Le Président,  
Patrick LEIRITZ.**



## PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES REGLEMENTS

Afin de pouvoir figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale après examen par le Comité Directeur, les clubs ayant des propositions de modifications règlementaires sont invités à les faire **parvenir par courrier recommandé ou par courrier électronique avec avis de réception, au plus tard, 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale :**

*Monsieur le Secrétaire Général  
District HAUTE MARNE de FOOTBALL  
46 rue de la chavoie  
52000 CHAUMONT*

**Ou :** [secretariat@hautemarne.fff.fr](mailto:secretariat@hautemarne.fff.fr)

**Pour le 22 mai 2022 - dernier délai**

Aucune question ne figurant à l'ordre du jour ne pourra être évoquée à l'Assemblée Générale.